

## LES HAIES VITICOLES

PROTÉGER LE VIGNOBLE, VALORISER LE TERROIR



Quels sont les intérêts des haies ?

Quelles associations d'espèces ?

Quand et comment planter ?

Quel cout et comment financer la haie ?

### COMPRENDRE...

A travers une **approche très pratique**, associant cours en salle et **visite de terrain**, cette formation a pour objectif de vous montrer **comment concrétiser et gérer votre projet de haies**.

**Dates :** Lundi 28 et lundi 4 février 2019 (8h30- 17h)

**Lieu :** Anduze (Gard)

### Intervenants :

*Daniele ORI & Pierrick GOUHIER*, Formateurs et conseillers en agroforesterie pour le bureau d'étude **AGROOF**

## PROGRAMMES

### PREPARER LA FORMATION

A partir du **7 janvier**, les supports de formation seront mis à disposition sur la plateforme internet **I-COSYSTEME** (pour en savoir plus [www.icosysteme.com](http://www.icosysteme.com))

Vous y retrouverez des **vidéos techniques** vous permettant d'appréhender **les notions de base pour la mise en place d'un projet de haies**.

### RENDEZ-VOUS SUR LE TERRAIN

#### Lundi 28 janvier

Matin - En salle

#### Pourquoi s'intéresser à la haie ?

- **Lutter contre les ravageurs** de la vigne
- **Brise vent**, abriter les cultures face aux excès du climat
- Limiter les **dérives de produits** phytosanitaires
- Lutter contre l'**érosion des sols**
- Contribuer à la gestion de la **ressource Eau**
- Obtention **certification viticulture durable**, etc.

Après-midi – Terrain

- **Réaliser et gérer une haie** en fonction de ses objectifs et des différentes contraintes (sol, climat, mécanisation, législation...).
- **Visite des haies composites** réalisées dans le cadre du projet territorial **GRAPPE3. Rencontre avec Christian Vigne**, vigneron finaliste du concours « Arbres d'avenir ».
- **Réalisation d'un diagnostic de terrain directement chez les stagiaires.**

#### Lundi 4 février

Journée en salle

**Atelier pratique - « Monter et valider son projet de haie »** : A partir de cas concrets et avec l'accompagnement des intervenants, les participants travailleront à leurs projets de haie jusqu'à finalisation : choix et répartition des espèces, fournitures, préparation sol, plantation, tailles, sources de financement...

## BON A SAVOIR !

### UTILISEZ CETTE FORMATION POUR RENOUVELLER VOTRE CERTIPHYTO

Cette formation fait l'objet d'une demande de labellisation ECOPHYTO. Les contributeurs VIVEA pourront ainsi faire valoir leur participation à cette formation dans le cadre du renouvellement de leur certificat Ecophyto.

Pour en savoir plus, téléchargez le : [flyer VIVEA – Ecophyto](#)

### NOUS AVONS PENSE' A (QUASI) TOUT....

**Feuilles, crayons et équerre...** nous mettons à votre disposition tout ce qu'il faut pour dessiner vos projets, ainsi que notre **bibliothèque nomade**.

### MAIS NE VENEZ PAS LES MAINS VIDES !

Pour qu'on puisse vous aider à monter vos projets de manière personnalisée, pensez à **apporter un maximum de renseignements** au sujet du contexte de plantation :

- Cartes parcellaires (Cadastrales)
- Photos satellitaires (Géoportail, GoogleEarth)
- Photos de terrain
- Analyses de sol (Laboratoire, Herody, fosses pédologiques...)
- Inventaire flore (Plantes bio-indicatrices, photos plantes locales...)
- Données climatiques ([www.infoclimat.fr](http://www.infoclimat.fr), [www.meteociel.fr](http://www.meteociel.fr))

*Et si vous avez un ordinateur portable, embarquez-le, il pourra certainement vous aider (accès à internet gratuit).*

### ...ET POURQUOI PAS CHEZ VOUS ?

**Les visites de terrains pourraient se faire directement chez vous.**

Si vous avez envie qu'on se penche sur votre cas concret, pensez à nous le signaler par retour de mail en nous précisant en quoi cela vous intéresse et où se situe votre terrain.

### CONDITIONS DE PARTICIPATION

#### FORMATION FINANÇABLE A 100% POUR LES CONTRIBUTEURS VIVEA :

Chef d'exploitation, cotisant solidaire, conjoint collaborateur: **les frais pédagogiques sont entièrement couverts par VIVEA.**

**SI VOUS ETES SALARIE**, nous pouvons établir un devis et une convention de formation afin que vous puissiez bénéficier d'une prise en charge par votre OPCA.

**POUR TOUTE AUTRE SITUATION**, nous contacter.

#### Quel montant sera décompté de votre plafond annuel VIVEA ?

Depuis 2018, chaque contributeur VIVEA dispose d'un plafond annuel de 2000 € pour se former. Pour cette formation « Haies viticoles », 531 € seront décomptés de votre plafond annuel.

Retrouvez les **conditions générales** et toutes les infos sur notre catalogue de formation : [cliquez ici !](#)

### POUR S'INSCRIRE

Inscription en ligne : [cliquez ici !](#)

#### Contact : **Stéphanie HOSFORD**

Chargée de projets FD CIVAM 30  
Tél : 04 66 77 10 83 ou 06 33 29 91 44  
Mail : [hosford@civamgard.fr](mailto:hosford@civamgard.fr)

Retrouvez toutes ces informations sur nos sites web :  
[www.civamgard.fr](http://www.civamgard.fr) et  
<http://www.icosysteme.com/caledrier-de-nos-formations/>